

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants 32
- procurations..... 05

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :
télétransmission en Préfecture le :

19 OCT. 2023

publication en ligne le :

19 OCT. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 17 octobre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Philippe BOIS, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Lucien LAVOREL, M. Philippe MORIN, et M. Martin PONCET, absents et excusés.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Eric JANIN.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

M. Lucien LAVOREL a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

M. Philippe MORIN a donné procuration à M. Thierry GUIVET.

M. Martin PONCET a donné procuration à Mme Murielle BURDET.

Mme Carole ORTOLLAND a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 93 Recours à des vacataires :

Monsieur le Maire expose ;

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- ⇒ recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- ⇒ recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- ⇒ rémunération attachée à l'acte.

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des vacataires pour assurer la distribution du bulletin municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'AUTORISER le recrutement de 6 vacataires pour l'année 2024.

DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 150 € par secteur de la commune.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,


Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,


Carole ORTOLLAND.